

L'agriculture familiale

Déclaration du groupe de la CFDT

« *Un modèle unique et universel d'agriculture n'est ni possible ni souhaitable* ». Cette phrase extraite de l'avis résume à la fois les débats et les enjeux à propos de l'agriculture familiale.

La première difficulté réside en une définition de l'agriculture familiale. L'avis présente la multiplicité des critères et insiste sur la diversité des situations à travers le monde. À ce titre, la définition de la famille comme cellule économique interroge la situation sociale de ses membres, en particulier des conjointes trop souvent dépourvues de droits sociaux. L'avis a peu développé ce point, concernant la situation faite aux travailleurs des agricultures familiales, en termes de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, d'accès aux droits, d'accès à la formation initiale et continue. La contrainte du format court de l'avis n'a pas permis non plus de préciser les conditions d'organisation sociale de l'agriculture familiale en France.

L'avis évite l'écueil d'une idéalisation de l'agriculture familiale qui aurait toutes les vertus face aux autres formes d'agriculture, sans limiter ces dernières à l'agriculture de ferme. Les préconisations s'inscrivent dans la volonté d'agir sur tous les leviers qui permettront une évolution nécessaire :

- l'accès au foncier doit être facilité, notamment pour les femmes, ou pour les jeunes, souvent victimes de discriminations dans ce domaine, aux conséquences parfois dramatiques dans certains pays ;
- le renforcement du contrôle public suppose et induit le renforcement de la démocratie, ce qui ne doit pas se traduire nécessairement par un renforcement d'un État central mais ouvrir la voix aux démarches collaboratives et coopératives ;
- l'accès aux semences adaptées est fondamental. À ce propos, le travail en section aura permis de clarifier les points de vue, sans bloquer l'avis, en insistant sur la qualité sanitaire et sur le refus de privatiser le vivant. Cela n'enlève rien à la nécessité de la recherche scientifique dans ce domaine ;
- la formation des acteurs de l'agriculture familiale, tout au long de la vie, est essentielle pour répondre aux besoins et rendre possible l'innovation. La qualité de la formation se mesure aussi à l'adaptabilité et la polyvalence qu'elle permet. L'avis souligne avec raison l'importance de la recherche participative dans ce domaine ;
- la CFDT et l'UNSA pensent que la vision portée par l'avis sur le commerce mondial, qui présente une concurrence mondialisée aux conséquences négatives pour les agricultures familiales, aurait mérité plus de nuances. S'il s'agit bien de créer les conditions d'une protection des agricultures

familiales, c'est de règles et d'accords internationaux dont les agriculteurs ont besoin, et non pas de réduction de leur activité à une agriculture vivrière ou strictement alimentaire. À ce titre, une référence au commerce équitable, et son effet sur les agricultures familiales, y compris d'exportation, aurait été utile.

Malgré quelques points de désaccords, l'avis est porteur de propositions utiles. La rapporteure a su intégrer les points de vue de chacun.

La CFDT et l'UNSA ont voté l'avis.